

DÉPARTEMENT DE SEINE-ET-MARNE**CONSEIL DÉPARTEMENTAL**

Séance du vendredi 2 février 2018

DÉLIBÉRATION N° CD-2018/02/02-0/02**Accusé de réception – Ministère de l'intérieur**

077-227700010-20180202-lmc100000016847-DE

Acte Certifié exécutoire

Envoi Préfecture : 09/02/2018

Réception Préfet : 09/02/2018

Publication RAAD : 09/02/2018

Procès-verbaux, Décisions du Président, Désignations, Autres

OBJET : Décisions prises par le Président du Conseil départemental du 5 décembre 2017 au 15 janvier 2018.

Conformément au Code Général des Collectivités Territoriales, le Président du Conseil départemental doit régulièrement rendre compte des décisions qu'il a prises dans le cadre des compétences que le Conseil départemental lui a déléguées.

LE CONSEIL DÉPARTEMENTAL,

VU le Code général des Collectivités territoriales, notamment dans ses articles L. 1618-2, L. 3121-22, L. 3122-5, L. 3211-2, L. 3221-10-1, L. 3221-11, L. 3221-12 et L. 3221-12-1,

VU la loi n° 2009-526 en date du 12 mai 2009 portant simplification et clarification du droit et d'allègement des procédures et notamment son article 82-2,

VU la délibération du Conseil départemental n° 2/01 en date du 20 novembre 2015 relative à la délégation de compétences au Président du Conseil départemental (Dispositions générales – Marchés publics – Droit de préemption - FSL),

VU la délibération du Conseil départemental n° 0/07 en date du 2 avril 2015 relative à la délégation de compétences au Président du Conseil départemental en matière d'emprunts, de réaménagements de dette, d'instruments de couverture du risque financier, et d'instruments de gestion de la trésorerie,

VU la délibération du Conseil départemental n° 0/08 en date du 2 avril 2015, relative à la délégation de compétences au Président du Conseil départemental en matière de placements,

VU la délibération du Conseil départemental n° 0/01 en date du 17 avril 2015, relative à la délégation de compétences au Président du Conseil départemental en matière de contentieux,

VU la délibération du Conseil départemental n° 7/04 en date du 18 décembre 2015, relative à la délégation de compétences au Président du Conseil départemental en matière de dette, de réaménagements de dette, d'instruments de couverture du risque financier et de gestion de trésorerie au titre de l'exercice 2016,

VU la délibération du Conseil départemental n° 2/01 en date du 15 avril 2016, relative à la délégation de compétences au Président du Conseil départemental en matière de Fonds de solidarité pour le logement,

CONSIDÉRANT que le Conseil départemental doit être tenu informé par un récapitulatif régulier des décisions prises par le Président dans le cadre de ses délégations susvisées,

Après en avoir délibéré,

PREND ACTE

du récapitulatif des décisions prises par le Président du Conseil départemental du 5 décembre 2017 au 15 janvier 2018, tel que joint en annexe de la présente délibération.

Adopté à l'unanimité

Ont voté POUR (45) :

M. Jean-Jacques BARBAUX
Mme Nathalie BEAULNES-SERENI
M. Arnaud de BELENET
Mme Cathy BISSONNIER
M. Ludovic BOUTILLIER qui a donné pouvoir à Mme Martine DUVERNOIS
Mme Martine BULLOT
M. Bernard CORNEILLE
M. Bernard COZIC qui a donné pouvoir à Mme Isoline MILLOT
Mme Monique DELESSARD
M. Smaïl DJEBARA
Mme Martine DUVERNOIS
M. Vincent ÉBLÉ
Mme Anne-Laure FONTBONNE
Mme Julie GOBERT
M. Jérôme GUYARD
M. Yves JAUNAUX
M. Denis JULLEMIER
Mme Sarah LACROIX

M. Olivier LAVENKA
M. Jean LAVIOLETTE
Mme Nolwenn LE BOUTER qui a donné pouvoir à M. Jean-Louis THIERIOT
Mme Daisy LUCZAK
Mme Marianne MARGATÉ
Mme Isoline MILLOT
M. Olivier MORIN
Mme Céline NETTHAVONGS
M. Jean-François ONETO
Mme Véronique PASQUIER
M. Ugo PEZZETTA qui a donné pouvoir à Mme Martine BULLOT
Mme Laurence PICARD
Mme Valérie POTTIEZ-HUSSON
M. Brice RABASTE qui a donné pouvoir à Mme Céline NETTHAVONGS
Mme Isabelle RECIO

Mme Béatrice RUCHETON
M. Patrick SEPTIERS
Mme Geneviève SERT qui a donné pouvoir à Mme Laurence PICARD
Mme Sandrine SOSINSKI
M. Jean-Louis THIERIOT
Mme Virginie THOBOR
M. Jérôme TISSERAND
M. Xavier VANDERBISE
Mme Véronique VEAU
M. Franck VERNIN
M. Sinclair VOURIOT qui a donné pouvoir à M. Xavier VANDERBISE
Mme Andrée ZAÏDI

Ont voté CONTRE (0) :

Se sont ABSTENUS (0) :



Jean-Jacques BARBAUX
Président du Conseil départemental
de Seine-et-Marne